



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 150 - SEPTEMBRE 2013

SOMMAIRE

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté N °2013259-0001 - Arrêté portant délégation de signature de M. PIERRON aux contrôleurs des Finances publiques en matière de Gestion des Patrimoines Privés.	1
---	---

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Décision - Décision n ° 2013-091 modifiant la décision n ° 2013-063 du 25 juillet 2013, portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile- de- France, M. Laurent VILBOEUF, à la directrice régional adjointe, responsable de l'unité territoriale des Yvelines, Mme Chantal COULANGE	5
---	---

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Autre - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts	12
--	----

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Direction des services administratifs du SGAR

Décision - Décision portant délégation de signature à Madame Marion Zalay, DRIAAF pour l'exercice des missions des services de l'Etablissement FranceAgriMer	19
--	----



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013259-0001

**signé par Autres signataires
le 16 Septembre 2013**

Direction nationale d'interventions domaniales

Arrêté portant délégation de signature de M.
PIERRON aux contrôleurs des Finances
publiques en matière de Gestion des
Patrimoines Privés.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur des Finances publiques, directeur intérimaire de la direction nationale d'interventions domaniales,

VU le code civil et notamment ses articles 809 et suivants ;

VU le code de procédure civile et notamment ses articles 1342 et suivants ;

VU le code du domaine de l'Etat et notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté du 29 août 2000 portant règlement de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires à vocation nationale ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

VU la décision du Directeur général des Finances Publiques désignant M. Didier PIERRON Chargé par intérim de la Direction nationale d'interventions domaniales à compter du 3 décembre 2012 ;

ARRÊTE :

Article unique - Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la DNID :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes⁽¹⁾ dont la gestion a été confiée au Domaine ;
- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions y compris en déshérence qui ont été confiées au Domaine.
- toutes pièces comptables se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » pour les dépenses citées ci-après dans la limite respective d'un montant forfaitaire de :

⁽¹⁾ Prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- Publicité (nomination et autres publicités obligatoires) (65 €),
- Demandes de renseignements (conservation des hypothèques) (60 €),
- Procès-verbaux de carence (commissaire-priseur) (150 €),
- Impôts (impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation) (150 €),
- Fournitures de subsistance (eau, électricité, gaz...) (150 €),
- Factures de téléphone et de connexion à Internet (150 €),
- Indus (500 €),
- Prestations de sécurisation des locaux (200 €),
- Toutes autres dépenses urgentes et obligatoires (150 €).

La présente délégation annule et remplace les délégations précédemment consenties et sera publiée au Recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

A Saint-Maurice, le 16 septembre 2013



Didier PIERRON

Copies :

agent
dossier personnel

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 16 septembre 2013

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**Liste des contrôleurs des finances publiques
Gestion des patrimoines privés**

Nom - Prénom
- Blanchard Patrice
- Cheminot Louis
- Crespy Martine
- Delot Tania
- Hatte Nadine
- Lacombe Sophie
- Lamouric Céline
- Lepinay Jean-Louis
- Moreux Jean Baptiste
- Nonnenmacher Valérie
- Palut Cécile
- Piola Patrice
- Quero Dominique
- Rudolf Chantal

* *



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 16 Septembre 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Décision n ° 2013-091 modifiant la décision n ° 2013-063 du 25 juillet 2013, portant délégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile- de- France, M. Laurent VILBOEUF, à la directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Yvelines, Mme Chantal COULANGE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi d'Ile de France

DECISION n° 2013-091
modifiant la décision n° 2013-063 du 25 juillet 2013

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE
L'EMPLOI**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements Ile-de-France,

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

Vu l'arrêté interministériel en date du 13 mai 2011 nommant Mme Chantal COULANGE, responsable de l'unité territoriale des Yvelines, à compter du 1^{er} juillet 2011,

Décide :

Article 1^{er}. – Délégation permanente est donnée à Mme Chantal COULANGE, responsable de l'unité territoriale des Yvelines, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, les décisions mentionnées à l'article 2 :

Article 2 :

Dispositions légales	Décisions
Licenciement pour motif économique	
Articles L1233-41 et D1233-8 du code du travail	Décision relative à la réduction du délai de notification des lettres de licenciement pour motif économique
Articles L1233-52 et D1233-11 et 13 du code du travail	Constat de la carence d'un plan de sauvegarde de l'emploi
Articles L1233-56 et D1233-12 et 13 du code du travail	Avis sur la régularité de la procédure de licenciement collectif pour motif économique
Articles L1233-57 et D1233-13 du code du travail	Propositions d'amélioration ou de modifications du plan de sauvegarde de l'emploi
Anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques	
Articles L1233-56 – D 2133.11	Avis sur un projet de licenciement de 10 salariés et plus sur une même période de 30 jours.
Articles L1233-57 et L1233-57.6	Proposition et observation sur un plan de sauvegarde pour l'emploi
Articles L1233-57-4 ; L1233-57-2 ; L1233-57-3 ; L1233-57-1 ; L1233-57-7 ; L1233-57-5/6	Décision de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 Décision d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4
Articles L1233-57-5 ; D1233-12	Décision ou injonction prise sur saisine du comité d'entreprise, des délégués du personnel ou des organisations syndicales
Articles L4612-1 ; L4614-13	Décision sur la concertation relative à l'expertise demandée par l'instance unique de coordination des CHSCT lors d'un projet de restructuration
Durée du travail	
Article R3121-23 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail
Article R713-44 du code rural	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une décision de l'inspecteur du travail imposant un mode d'enregistrement de la durée du travail
Article R713-26 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une activité dans un département
Article R713-28 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une entreprise ou plusieurs entreprises ayant le même type d'activité

Article R713-32 du code rural	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail pour une activité dans un département
Article R3121-28 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail
Article D3141 35 du code du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics
Santé et sécurité	
Articles L1242-6 et D1242-5 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L1251-10 et D1251-2 du code du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux
Articles L4154-1 et D4154-3 à D4154-6 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux
Article R4214-28 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder une dispense en matière d'accessibilité des locaux de travail aux travailleurs handicapés
Articles R4533-6 et R4533-7 du code du travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)
Article L4721-1 du code du travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1
Article R4723-5 du code du travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10
Article 85 du décret du 28 septembre 1979 relatif aux établissements pyrotechniques	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 8 du décret du 28 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires
Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs

Groupement d'employeur	
Articles L1253-17 et D1253-7 à D1253-11 du code du travail	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs
Articles R1253-19 à R1253-27 du code du travail	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs
Représentation du personnel	
Articles L2143-11 et R2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical
Articles L2142-1-2, L2143-11 et R2143-6 du code du travail	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale
Articles L2312-5 et R2312-1 du code du travail	Décision imposant l'élection de délégués du personnel de site, Décision fixant le nombre et la composition des collèges électoraux, Décision fixant le nombre des sièges et leur répartition entre les collèges
Articles L2314-11 et R2314-6 du code du travail	Décision fixant la répartition du personnel dans les collèges électoraux pour les élections des délégués du personnel, Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections des délégués du personnel
Articles L2314-31 et R2312-2 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (délégués du personnel)
Articles L2322-5 et R2322-1 du code du travail	Décisions de reconnaissance ou de perte de la qualité d'établissement distinct (comité d'entreprise)
Articles L2322-7 et R2322-2 du code du travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser la suppression du comité d'entreprise
Articles L.2324-13 et R2324-3 du code du travail	Décision fixant la répartition des sièges entre les catégories de personnel pour les élections du comité d'entreprise Décision fixant la répartition du personnel entre les collèges électoraux pour les élections du comité d'entreprise
Articles L2327-7 et R2327-3 du code du travail	Décision fixant le nombre d'établissements distincts pour les élections au comité central d'entreprise Décision de répartition des sièges entre les établissements et les catégories pour les élections au comité central d'entreprise
Articles L2333-4 et R2332-1 du code du travail	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux
Articles L2333-6 et R2332-1 du code du travail	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe
Articles L2345-1 et R2345-1 du code du travail	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen
Apprentissage	
Articles L6225-1 et suivants et R6225-1 et suivants du code du travail	Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5) Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6) Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)

Article 5 – La décision n° 2013-063 du 25 juillet 2013 est abrogée.

Article 6 – Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et le délégataire désigné ci-dessus sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département.

Fait à Aubervilliers, le

16 SEP. 2013

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi,


Laurent VILBOEUF

Formation professionnelle et certification	
Articles R338-6 et R338-7 du code de l'Education, arrêtés du 9 mars 2006 et du 10 mars 2009	Délivrance du titre professionnel Désignation du jury VAE : recevabilité de la VAE
Article R6325-20 du code du travail	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation
Divers	
Article L3345-1 et suivants et D3345-1 et suivant du code du travail	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale
Articles L1237-14 et R1237-3 du code du travail	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture du contrat de travail
Articles R5422-3 et -4 du code du travail	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants
Articles D5424-8 à D5424-10 du code du travail	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)
Articles L1143-3 et D1143-6 du code du travail	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle
Article R2122-21 du code du travail	Décision prise sur le recours gracieux formé par un électeur ou son représentant en cas de contestation relative à une inscription sur la liste électorale établie dans le cadre du scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés
Contrat de génération	
Article L 5121-13 et R 5121-32	Contrôle de conformité des accords et plans d'action
Articles L 5121-9, L. 5121-10, L. 5121-12 et R 5121-33	Mises en demeure
Articles L5121-15 et L.5121-16, R. 5121-37 et R. 5121-38	Document d'évaluation prévu dans les articles précités

Article 3 – Le responsable de l'unité territoriale mentionné à l'article 1^{er} peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité à effet de signer les décisions énumérées à l'article 2. Ces subdélégations seront portées à la connaissance du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi.

Article 4 – En ce qui concerne les contrats de génération, les licenciements économiques, l'anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques, le responsable de l'unité territoriale donne délégation de signature en cas d'empêchement à M. Didier LACHAUD, M. Nicolas BESSOT et Mme Nadine DESPLEBIN.



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Autre

**signé par Autres signataires
le 01 Septembre 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts



Direction Régionale des Finances Publiques d'Ile-de-France et du département de Paris

Paris, le 1er septembre 2013

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom - Prénom	Responsables des services
FOULON Francis ROUBAUD Jean-Paul COMTE Martine MAURIN Nicole OBERT Jean-Yves MORLANS Marylène JULLIARD Didier DANTON Brigitte DELCROIX Gilles, p.i. LEPAGE Serge RICHARD Bruno MEURVILLE Anne DUVERT Claude LAUREC Marie-Ange MICHEL Denis GOUILLARD Nicole BONHOMME Marc COUSIN Eric CARLES Nicole SUDON Pascale LETOILE Dominique BEAUFILS Patrick LABARTHE Joëlle	Services des Impôts des Entreprises : Paris 1er Paris 2ème Bonne Nouvelle Paris 2ème Vivienne Paris 3ème Paris 4ème Paris 5ème Paris 6ème Notre-Dame-des-Champs Paris 6ème Odéon Paris 7ème Paris 8ème Champs-Élysées Paris 8ème Europe Haussmann Paris 8ème Europe Rome Paris 8ème Madeleine Paris 8ème Roule Artois Paris 8ème Roule Hoche Paris 9ème Est Paris 9ème Ouest Paris 10ème Nord Paris 10ème Sud Paris 11ème Saint-Ambroise Paris 11ème Folie-Méricourt Paris 11ème Roquette Paris 11ème Sainte-Marguerite

CASAJUANA Violette
GUISELIN Dominique
CLOUSSE Dominique
DELACHAPELLE Françoise
LUTTMANN François
DELACHAPELLE Eric
ESPINASSE Dominique
SERVOZ Daniel
MARTINOLES Gérard
SANTIN Lydia
HUBERTY Alain
CASTETS Alain
DELDIQUE Denise
PERILLIER Bernard
BONNET Bruno
SAINTOUT Bernard
GAILLARD Françoise
CUISSSET Olivier
CUISSSET Carole
BERTHON Pierre
CARDEAU Pierre
BADIOU Monique
LEBRUN Gérard
LACHEVRE Béatrice

TEISSEDE Dominique
CARUBIA Michèle
GREZE Dominique
ROBERT-MARTIN Marie-Thérèse
PECHEUR Jean-Luc
ANDLAUER Pierre
PEYRONNET Bernadette
GABELOTEAU Hervé
TCHAM Samia
PEYRAUD Barbara
VEDY Martine
DACHICOURT Françoise
GEOFFRAY Sylvie
GROSS Jean-Yves
GACHIGNARD Jean-Paul
TEDESCO Fabienne
CARDEAU Marie-Françoise

Paris 12ème Bel-Air
Paris 12ème Quinze-Vingts
Paris 12ème Picpus
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème Montparnasse
Paris 14ème Alésia
Paris 15ème St Lambert
Paris 15ème Grenelle Javel
Paris 15ème Necker
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème Chaillot
Paris 16ème La Muette
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 17ème Batignolles
Paris 17ème Epinettes
Paris 17ème Les Ternes
Paris 17ème Plaine-Monceau
Paris 18ème Clignancourt Goutte d'Or
Paris 18ème Grandes-Carrières
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise

Services des Impôts des Particuliers

Paris 1er-2ème
Paris 3ème
Paris 4ème
Paris 5ème
Paris 6ème
Paris 7ème
Paris 8ème
Paris 9ème
Paris 10ème Nord
Paris 10ème Sud
Paris 11ème Oberkampf
Paris 11ème Ledru-Rollin
Paris 12ème Daumesnil
Paris 12ème Picpus
Paris 13ème La Gare
Paris 13ème Maison-Blanche
Paris 14ème Montparnasse

à/c du 01/10/2013, BEUNEUX Brigitte

BEAUMONT Jean Michel
DURET Jean-Jacques
DUFOSSE Michèle
GINDRAT Catherine
PAILLER Véronique
BLANC Jean-Yves
TAILLEFER Christian
COGUIC Danièle
OLINGUE Gérard
CALAME Janine
ESCLAUZE Patrick
DIME Chantal
STISI Bernard
BERINGER Jean-Claude
CHAUSSY Claire
DUPLAIX Annick
RUFFIO Bernard
MULLER Rémy
GUIBON François
GRAVOSQUI Olivier
ZWOLENIK Martine

GAUTIER Jean-Louis
CARIOU Lise
AROLD Didier
MANE Jean-Jacques
FRAISSE Dominique
RICHARD François
DELAUCHE Didier
HERBAUT Daniel
PANTEIX Christian
CRIQ Bernard
THEVENET Pascal
FISCHER Eve-Laurence

MURA William
SZKLARZ Daniel
DUCLOS Gilles
REYNAUD Isabelle
CEREZO Jean-François
JOINOVICI Marc
MARCON Jean-Claude
MANDIN Maël

Paris 14ème Alésia
Paris 15ème Saint-Lambert
Paris 15ème Grenelle
Paris 15ème Necker
Paris 15ème Javel
Paris 16ème Porte-Dauphine
Paris 16ème Auteuil
Paris 16ème La Muette
Paris 17ème Plaine-Monceau
Paris 17ème Batignolles
Paris 17ème Epinettes
Paris 17ème Ternes
Paris 18ème Clignancourt
Paris 18ème Goutte-d'Or
Paris 18ème Grandes-Carrières Nord
Paris 18ème Grandes-Carrières Sud
Paris 19ème Buttes-Chaumont
Paris 19ème Villette
Paris 20ème Charonne
Paris 20ème Père-Lachaise
Paris 20ème Saint-Fargeau

Services de Publicité Foncière

Paris 1er bureau
Paris 2ème bureau
Paris 3ème bureau
Paris 4ème bureau
Paris 5ème bureau
Paris 6ème bureau
Paris 7ème bureau
Paris 8ème bureau
Paris 9ème bureau
Paris 10ème bureau
Paris 11ème bureau
Paris 12ème bureau

Brigades :

1ère brigade de vérification Paris Centre
2ème brigade de vérification Paris Centre
4ème brigade de vérification Paris Centre
6ème brigade de vérification Paris Centre
7ème brigade de vérification Paris Centre
9ème brigade de vérification Paris Centre
11ème brigade de vérification Paris Centre
12ème brigade de vérification Paris Centre

BERTHON Sylvie
HAMEL Fabien
BOUTANT Bruno
NEIGE Henri
ARPAIA Isabelle
HERNANDO Marie-Claude
COUDERC Sandra
PERRICHON Emmanuel
GIRAUD Isabelle
GERARD H  l  ne
SIMONOT Claire
ANDRE Marie
NICOLLET Florence
FOLGHERA Maurice
LATUS C  sar
ROZIERE Virginie
PIERRE Hugues
BAYSSON Hubert
PAULME Thierry
PAULME Thierry, p.i.
GAUDRY Flavia
PERRIN Fran  oise
HUMAIR Jean-Marie
HUARD Michel
SCATENA Richard
OLIVIERI Nicole
FAVRE Bernard
DUFOR Jean-Philippe
LAMBERT Didier, p.i.
VUGHT Christian
LAMBERT Didier
CAMPINCHI Catherine
MESTRUDE Claire
ROUVROY Pascale
CHARTRAIN Daniel
AH TEC Claude
CASTET Jean-Pierre
FRANCOIS Nathalie
PRIGENT Marc
ROSSI Fr  d  rique
TARIDEC Gilles
BESNARD MANGIN Caroline
VIGIER Vincent

13  me brigade de v  rification Paris Centre
14  me brigade de v  rification Paris Centre
15  me brigade de v  rification Paris Centre
1  re brigade de contr  le fiscalit   immobili  re Paris Centre
Brigade Patrimoniale Paris Centre
1  re brigade de v  rification Paris Est
2  me brigade de v  rification Paris Est
3  me brigade de v  rification Paris Est
4  me brigade de v  rification Paris Est
5  me brigade de v  rification Paris Est
7  me brigade de v  rification Paris Est
9  me brigade de v  rification Paris Est
Brigade de contr  le fiscalit   immobili  re Paris Est
1  re brigade de v  rification Paris Nord
2  me brigade de v  rification Paris Nord
3  me brigade de v  rification Paris Nord
4  me brigade de v  rification Paris Nord
5  me brigade de v  rification Paris Nord
6  me brigade de v  rification Paris Nord
7  me brigade de v  rification Paris Nord
8  me brigade de v  rification Paris Nord
9  me brigade de v  rification Paris Nord
10  me brigade de v  rification Paris Nord
11  me brigade de v  rification Paris Nord
1  re brigade de fiscalit   personnelle et patrimoniale Paris Nord
2  me brigade de fiscalit   personnelle et patrimoniale Paris Nord
1  re brigade de v  rification Paris Ouest
3  me brigade de v  rification Paris Ouest
4  me brigade de v  rification Paris Ouest
5  me brigade de v  rification Paris Ouest
6  me brigade de v  rification Paris Ouest
8  me brigade de v  rification Paris Ouest
9  me brigade de v  rification Paris Ouest
10  me brigade de v  rification Paris Ouest
12  me brigade de v  rification Paris Ouest
13  me brigade de v  rification Paris Ouest
1  re brigade de contr  le fiscalit   immobili  re Paris Ouest
2  me brigade de contr  le fiscalit   immobili  re Paris Ouest
1  re brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
2  me brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
3  me brigade patrimoniale et revenus Paris Ouest
2  me brigade de v  rification Paris Sud
4  me brigade de v  rification Paris Sud

BREWEE Gilles
CHIRON Carine
DE MONTELLA Alain
HANS Agnès
DAVID Marie-Noëlle

LAJUGIE Jean-Paul
ALLAIN Françoise
MARTINI Isabelle
DUPERRIER Françoise
ROCH Catherine
JAULHAC Laurent
DEFORGE Christophe
AUJARD Bernadette
ZENO Annie
GRANCHER Arnaud
GOGUET Mireille
HAVEL Claire
TOBAILEM André
LOUBIERE Annick
NICOLLET Florence
BONNET Dominique
BELVO Christian
IMBERT Denise
LACAZE Didier
COUSSY Anne
GIQUEL Elisabeth
CLOTEAU Valentine
THORNARY Catherine
RAY Laure
TRESARRIEU Elisabeth
LEGROS Nadia
GRAVIERE Martine
VACHIAS Sylvie
PELEN Jocelyne
BRICHET Annie
FAIJEAN Philippe
FOIN Christine
BUFORT Edith
BOSCQ Jean-Pierre
CRASPAIL Dominique

5ème brigade de vérification Paris Sud
6ème brigade de vérification Paris Sud
7ème brigade de vérification Paris Sud
1ère brigade de contrôle fiscalité immobilière Paris Sud
Brigade Patrimoniale Paris Sud

Pôles Contrôle Expertise et Fiscalité Immobilière

Pôle contrôle expertise Paris 1er
Pôle contrôle expertise Paris 2ème
Pôle contrôle expertise Paris 3ème et 4ème
Pôle contrôle expertise et fiscalité immobilière Paris 5ème
Pôle contrôle expertise Paris 6ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 7ème
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 7ème
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Chps-Elysées Europe Haussmann
Pôle contrôle expertise Paris 8ème Madeleine Europe Rome
Pôle contrôle expertise Paris 8ème R. Artois R. Hoche
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 8ème
Pôle contrôle expertise Paris 9ème
Pôle contrôle expertise Paris 10ème
Pôle contrôle expertise Paris 11ème
Fiscalité immobilière élargie 11ème
Pôle contrôle expertise Paris 12ème
Pôle contrôle expertise Paris 13ème
Pôle contrôle expertise Paris 14ème
Fiscalité immobilière élargie Paris 14ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Grenelle/Javel
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 15ème Saint-Lambert/Necker
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 15ème
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Auteuil/La Muette
Pôle contrôle expertise des professionnels Paris 16ème Chaillot/Dauphine
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Auteuil
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Muette
Pôle contrôle expertise des particuliers et fiscalité immobilière Paris 16ème Chaillot/Dauphine
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Ternes/Batignolles
Pôle contrôle expertise Paris 17ème Plaine-Monceau/Epinettes
Inspection de fiscalité personnelle et patrimoniale Paris 17ème
Pôle contrôle expertise Paris 18ème
Pôle contrôle expertise Paris 19ème
Pôle contrôle expertise Paris 20ème
Fiscalité immobilière élargie Centre

Pôle d'évaluation des locaux professionnels (PELP)

RECOUPE Nelly
GUIGNY Jean-Paul
PONS Pierre-Jean

VAUCHEY Jean-Pascal
BOISSON Sophie
PEDEUTOUR Nicole
FALCOU Michel
KAMINSKE Martial

Pôles de Recouvrement Spécialisé:

Paris Centre
Paris Nord Est
Paris Sud Ouest

Centres des Impôts Fonciers

Paris Centre
Paris Est
Paris Nord
Paris Ouest
Paris Sud

Le Chef de Cabinet,



Jean-Louis PAPONNEAU
Administrateur général des Finances publiques



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris
le 14 Septembre 2013**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction des services administratifs du SGAR
Bureau des affaires générales**

Décision portant délégation de signature à
Madame Marion Zalay, DRIAAF pour
l'exercice des missions des services de
l'Etablissement FranceAgriMer

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES
DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS
Bureau des affaires générales

14 SEP. 2013

DÉCISION

**portant délégation de signature à Madame Marion ZALAY,
directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la
forêt d'Île-de-France, pour l'exercice des missions des services de l'Etablissement
FranceAgriMer**

**LE REPRÉSENTANT TERRITORIAL DE FRANCEAGRIMER
PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu le code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles R 621-27 et R 621-28,
- Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,
- Vu le décret n° 84-1191 du 28 décembre 1984 modifié, relatif à l'organisation des services extérieurs du ministère de l'agriculture,
- Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de service et de paiement, à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,
- Vu le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- Vu l'arrêté ministériel du 20 novembre 2012 nommant Madame Marion ZALAY, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Île-de-France, à compter du 15 décembre 2012,
- Vu la décision en date du 2 avril 2009 du Directeur général de FranceAgriMer, modifiée par la décision du 19 décembre 2012, portant organigramme et organisation générale de l'Etablissement, parue au bulletin officiel n° 52 du Ministère de l'agriculture et de la pêche du 28 décembre 2012,
- Vu la convention en date du 8 décembre 2009 passée entre le directeur général de FranceAgriMer et le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,
- Vu la décision du directeur général, N°FranceAgriMer/ST/2013/41 en date du 2 septembre 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris,

.../...

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Marion ZALAY, directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à l'effet de signer les décisions, instructions et correspondances nécessaires à l'accomplissement des missions de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer) dans la région d'Île-de-France, à l'exception des actes normatifs ou interprétatifs de portée générale.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marion ZALAY, la délégation consentie à l'article 1^{er} de la présente décision sera exercée par Monsieur Richard SMITH, directeur adjoint et par Madame Marie-Christine de GUENIN, directrice adjointe.

Article 3

Madame Marion ZALAY peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux personnels de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France qui apportent leur concours à l'Etablissement FranceAgriMer en vertu de la convention du 8 décembre 2009 susvisée, ainsi qu'aux agents de l'Etablissement FranceAgriMer affectés au sein des services de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France.

Article 4

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, représentant territorial de FranceAgriMer, et la directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de la région Nord-Pas-de-Calais, ainsi que sur le site www.franceagrimer.fr.

Fait à Paris, le

Le Préfet de la Région d'Île-de-France
Préfet de Paris


Jean DAUBIGNY